



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Implantation

Question écrite n° 5665

Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les conséquences de l'application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite « loi Sapin ». En effet, contrairement aux déclarations d'intention citées dans l'article 31, dernier alinéa, trop souvent les conditions légales permettent encore aujourd'hui l'implantation de surfaces commerciales inférieures à 1 000 m² en zone rurale ou péri-urbaine ce qui met en péril l'existence de nombreux petits commerces déjà implantés qui restent aujourd'hui les derniers vecteurs d'activités et d'emplois de proximité. Il le remercie de lui faire part des intentions du Gouvernement à ce sujet notamment en matière de restrictions ou d'interdictions d'implantations de moyennes surfaces dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La mise en œuvre de la décision du Premier ministre de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles des implantations commerciales nouvelles conduisent souvent à la disparition de toute vie locale dans les villages et dans les bourgs, s'est traduite par une concertation, qu'il m'a chargé de mener, avec les représentants des diverses formes de commerce et d'artisanat. Cette concertation, qui porte sur les différents aspects de la déréglementation en matière d'urbanisme commercial, est actuellement en cours ; elle doit permettre de parvenir à une meilleure appréciation de l'impact des nouvelles implantations sur la vie locale. Parallèlement, les actions du ministère en faveur du maintien et du développement du commerce dans les zones rurales ont pris une nouvelle ampleur, avec l'opération « Mille villages », tandis qu'une réflexion sur les centres-villes est également engagée.

Données clés

Auteur : [M. Geney Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5665

Rubrique : Grande distribution

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2877

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3556